

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 15 Mai 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 111/2018</b>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation : 04 Mai 2018</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Absents :</b> Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFAVERGES, Gilles PASCAL.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

**OBJET : GENS DU VOYAGE - Désignation des délégués représentant la CC Usse et Rhône au SIGETA**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-201660116 portant modification du syndicat mixte intercommunal pour la gestion des terrains d'accueil (SIGETA),  
Vu la délibération n°07/2017 du 13 février 2017 portant désignation des délégués de la Communauté de Communes Usse et Rhône au SIGETA,  
Vu la délibération n°CC 156/2017 du 11 avril 2017 modifiant les délégués de la Communauté de Communes Usse et Rhône au SIGETA,  
Vu les statuts du SIGETA voté le 28 mars 2018,  
Vu la délibération n°CC 112/2018 du 15 mai 2018 portant approbation des statuts du SIGETA.

Considérant que, selon les statuts du SIGETA ont été votés le 28 mars 2018 et ont été approuvés par la Communauté de Communes Usse et Rhône le 15 mai 2018.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône dispose de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants.

Considérant que la commission Transports, Gens du voyage, Associations s'est réunie le 19 mars 2018 et a proposé une désignation de titulaires et de suppléants.

Le Président propose au Conseil communautaire de suivre les propositions de la commission Transports, Gens du voyage, Associations et de désigner comme titulaires les personnes suivantes : Mylène DUCLOS, Jean-Louis

MAGNIN, Paul RANNARD et Serge ROUX, ainsi que de désigner comme suppléants les personnes suivantes : Stéphane BRUN, Alain CHAMOSSET, Pascal COULLOUX et Patrice GAILLARD.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉSIGNE** les délégués suivants pour le SIGETA :

- Délégués titulaires :
  - o Mylène DUCLOS
  - o Jean-Louis MAGNIN
  - o Paul RANNARD
  - o Serge ROUX
- Délégués suppléants :
  - o Stéphane BRUN
  - o Alain CHAMOSSET
  - o Pascal COULLOUX
  - o Patrice GAILLARD

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*